VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato | J. L. Onorato. | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DOSSIER No 96,511, DIVISION D, Mme J. J. SEGHERS ET ALS. VS. E. J. BEMUDEZ ET AL.

Propriété Commerciale et de Résidence, et Cottages qui rapportent des revenus.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, A MIDI.

JEUDI, 25 MAI 1911.

508-10 rue S. Peters. 1127 rue Royale. 926 Avenue Esplanade. 2020-22 rue Royale. 712 rue des Français. 825 rue des Français. 2037 rue Dauphine. 1903 rue Dauphine.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme J. J. Seghers et als vs E. J. Bermudez et al. No 96,511, ledit jugement rendu et lu en Cour ouverte le 17 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 mai 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir:

1 Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Sud Peters, Poydras, Fulton et Lafayette ladite portion de terre étant désignée par la lettre H et mesurant 22' 11" de face à la rue Sud Peters sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70' de profondeur. Les améliorations portent les numéros municipaux 508 et 510 rue Sud Peters et consistant d'une bâtisse en briques à deux étages, occupée par E. F. Kohnke.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 55, borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, mesurant en mesure américaine 24' 8" de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces (127' 11") mais ayant ladite profondeur, entre lignes parallèles qui a une profondeur de 103' 11", alors la balance des 24' de sa profondeur, ne mesurant que 19' 9" en largeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 4 janvier 1832, annexé à un acte de Felix de Armas, alors un notaire en cette ville, le 10ème jour de janvier 1832. Les améliorations portant le No municipal 1127 rue Royale et consiste d'une résidence en brique, contenant vestibules et environ dix chambres.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 159, vis-a-vis de la Place Washington, borné par les rues Français, Royale, Dauphine et Touro, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus Dauphine et Bourgogne, désignée comme lot No 1 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 1er juin 1896, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire en cette ville, le 13 février 1897, mesurant 40' 6" de face à l'avenue Esplanade, 43 en largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur de 107' 4" 1"' sur la ligne de côté le plus près de la rue Dauphine; sur la ligne du côté opposé il y a une profondeur de l'avenue Esplanade de 77' 9"; de là s'élargissant, s'étendant 2' 6" vers la rue Bourgogne, et de là il y a une autre profondeur vers la rue Quartier de 29' 6" s'étendant à sa ligne du fond. Les améliorations portent le No municipal 926 avenue Esplanade et consistent d'une résidence en briques à trois étages contenant vestibule, salons doubles, salle-à-manger, cuisine, environ dix chambres à coucher, chambre à bain etc.

4° Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale, Chartres, Paix et Français, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer de ville daté du 10 janvier 1900, lequel lot A mesurant, en mesure américaine d'après ledit devis 54' 10" de face à la rue Royale sur une première profondeur de 43 sur la ligne de côté vers la rue Français, contigu à une allée en commun; delà s'élargissant 3' 10" sur une ligne s'étendant vers la rue Français, de la une deuxième profondeur de 19' 4" 6"'; de là 85' 7" 6"' sur une ligne oblique s'étendant à la rue Royale ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" de face à la rue Royale sur 43' de profondeur en commun au dit lot A et lot B.

Les améliorations portant les numéros municipaux 2020 et 2022 rue Royale et consistant d'un cottage double contenant trois chambres de chaque côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 159, vis-a-vis de la Place Washington, borné par les rues Français, Royale, Dauphine et Touro, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins. Les améliorations portant le numéro municipal No 712 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant huit chambres.

6° Un certain lot ou portion de terre irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 261, borné par la rue Français, l'avenue Champs Elysées, les rues Bourgogne et Dauphine désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député-voyer de ville, daté du 9 janvier 1900, annexé à un inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 19 novembre 1900, lequel lot D commence à une distance de 94' 7" 6"' de l'encoignure des rues Français et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, d'après ledit devis 33' 7" de face à la rue Français, 24 6" sur la ligne de côté vers la rue Bourgogne; de là 1' 9" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; de là 31' 8" 4" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 1' 6" 5"' sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, delà 5' 11" sur une ligne s'étendant vers l'avenue des Champs-Elysées; de là 17' 6" 3"' sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; delà 2' 9" 4"' sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs-Elysées; de là 2' 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 6' 8" sur une ligne s'étendant vers la l'avenue Champs Elysées; delà 1' sur une ligne s'étendant vers la rue Bourgogne; delà 14" 2" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 11' 1" en profondeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" allant vers la rue Royale, vers la rue Dauphine, de là 35' 9" 2"' en profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Dauphine et s'étendant à la rue Français. Les améliorations portent: le No municipal 825 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant sept chambres

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 262, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Touro, lequel lot mesure 33' 3" de face à la rue Dauphine sur 85' 3" 8"' de profondeur et est désigné par le No 2 sur un plan de J. N. Depouilly, daté du 25 novembre 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, sous le No 17 de son livre de plan No 5. Les améliorations portent le No municipal 2037 rue Dauphine et consistant d'une résidence contenant huit ou dix chambres.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 263, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bourgogne et Touro, mesurant, plus ou moins, en mesure française, 60' de face à la rue Dauphine sur 60' de profondeur et façade à la rue Bourbon. Les améliorations portant le numéro municipal 1903 rue Dauphine, et consistent d'un cottage substantiel contenant environ huit à dix chambres, et bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en parcelles égales, représentées par billets en montants convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente active jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente faite sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911 et payer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) en acompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, les ventes sujetes aux baux existants, les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après le passage des actes de vente et le paiement des prix.

Les actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

23 avril—23 30 - mai 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93,460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey.— Dossier 89,083 Division C, [consolidées], ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite petition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurent chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne, [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même ilet que la portion de terre ci-dessus décrite mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trente-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'ilet No 517, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St-Patrick, [maintenant Saratoga] Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept (22) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Laurel, Constance [autrefois Live Oak] et Ste. Marie, désigné par le No 21 sur un plan par C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, et déposé comme plan No 53 du livre de plans No 2, en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-neuf [29] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face à la rue St-André sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Mme Barbara Heidenrich décédée a acquise par achat de Edward Stapp et autres; l'acte passé pardevant Frederick Zengel, un notaire en cette ville, daté du dix-neuvième jour de mars dix neuf cent deux, le titre enregistré en le bureau des transfertes de cette ville en le livre 188, folio 220, acquis par les héritiers ci-dessus nommés par jugement de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C, dans la succession de Mme Veuve Barbara Heidenrich.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Robert P. Upten, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication

STROUBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

tions qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, et désignés comme lots Nos vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept de l'ilet No deux (maintenant No 326), lesquels sont compris entre les rues Franklin [autrefois Benton] Liberté, Euphrosine et Calliope, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 24me jour d'avril 1850, déposé pour référence en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots Nos 25 et 27 mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds, trois pouces de profondeur, et le lot No 26 mesurant trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds, trois pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations portent les Nos municipaux 2115 à 2125 rue Calliope, et se composent d'une bâtisse en briques et en bois: Le site de fabrique de Muir & Fromherz.

Propriétés dans la Paroisse Ascension, Lne.

Dix (7) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension, étant les lots 3 et 4 et la moitié Est du quartier Sud-Ouest de la section 10 villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve contenant cent soixante-six 4|100 acres (166 4|100).

(8) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension, étant le quartier Nord-Ouest du quartier Nord-Ouest; le quartier Nord-Ouest du quartier Sud-Ouest de la section 17; la moitié Nord du quartier Sud Est; la moitié Ouest et le quartier Nord-Est du quartier Nord-Est, de la section 19, villette 9, range Sud quatre Est, dans le district Sud Est, Est du fleuve, contenant deux cent soixante-dix-sept 98|100 acres de terre.

(9) Une certaine parcelle de propriété foncière, en la Paroisse Ascension, étant la moitié Est et du quartier Sud-Ouest, du quartier Nord-Ouest de la Section 15 de la villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve, contenant cent vingt 8|100, [120 8|100] acres

La propriété dixièmement décrite [7, 8, 9] sera vendue en bloc, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc, et le moulin à scie là dessus géré sous le nom de Hard Times et les machines, installations, bouilloires et dépendances.

Onze [10] Une certaine parcelle de propriété foncière en la paroisse Ascension, étant la Section seize de la villette 9 range Sud 4 Est S. E. D. E. de la rivière de St Helena, Mer, en Louisiane, contenant six cent quarante huit 84|100 [648 84|100] acres.

Effets mobiliers dans la paroisse Ascension.

Douze (11) Quatre "Cross Cut Saws" deux "Jack Screws", deux Cold Chisels", quatre Poulies en fer, deux Brouettes, deux lots de Vieux Fer, une Pompe en fer, un lot d'Outils de Forgeron, deux Perçoirs, deux Marteaux, un Compas, une Charrette, un Camion pour Logs, une Glacière, un Lit Victoria, un Lavabo, une Toilette, une Machine "Idle", Soixante-quinze Logs au Moulin, 2000 pieds plus ou moins de Bois de Charpente.

Treize (12). Cinq cent soixante-dix logs (Cypre) dans cypriere, prêts à être doté au moulin, et distribués dans les marais comme suit: Sur la section 11 Tp. 9 S. R. 4, 25 logs sur les sections 17 et 18, Tp. 9 S., R. 4, 165 logs, sur la section 16, Tp. 9 S., R. 4 E., 380 logs.

Le tout d'après ladite pétition pour le partage ci-dit. Conditions, Comptant sur les lieux.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

18 mai—18 21 28 30

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division C.—Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidée, sur une pétition de Evelyn Muir, épouse de Albert Sidney St-Amant, et al., pour un partage—Vente en partage au plus haut encherisseur.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier 93,460, Division C, et Succession de son épouse Marie A. Ramsey, dossier 89,083, Division C, consolidées, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, MARDI le 30 mai 1911, les Actions, Bons, Billets Hypothécaires et à Recevoir ainsi liste de Comptes Courants à la Nouvelle-Orléans.

PROPRIETES MOBILIERES DANS LA PAROISSE ASCENSION.

Douze (11) Quatre Crosscut Saws, Deux Jack Screws, Deux Cheaux à froid, Quatre Poulies en fer, Deux Brouettes, Deux lots de Vieux Fer, Une Pompe en Fer, Un lot d'Outils de Forgeron, Deux Perçoirs, Deux Marteaux, Un Compas, Une Charrette, Un Camion pour Logs, une Glacière, Un Lit Victoria, Un Lavabo, Une Toilette, Une Machine "Idle", Soixante-quinze Logs au Moulin, 2000 pieds plus ou moins de Bois de Charpente.

Treize (12). Cinq cent soixante-dix logs (Cypre) dans cypriere, prêts à être doté au moulin, et distribués dans les marais comme suit: Sur la section 11 Tp. 9 S. R. 4, 25 logs sur les sections 17 et 18, Tp. 9 S., R. 4, 165 logs, sur la section 16, Tp. 9 S., R. 4 E., 380 logs.

Le tout d'après ladite pétition pour le partage ci-dit. Conditions, Comptant sur les lieux.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

18 mai—18 21 28 30

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez.

Veuve du premier mariage de Nicholas G. Lopez et épouse du deuxième mariage de Jeronimo S. Garcia.

No 94,595— Cour Civile de District Division E.

Deux Résidences Désirables et Doubles

Dans un voisinage populaire et qui se louent bien.

Maison double à deux étages 2113-21 rue Palmyre,

Entre les rues Johnson et Galvez.

Cottage double, 1016-18 rue Dumaine

Entre les rues Bourgogne et N. Rampart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Leonard L. Stern encanteur, —JEUDI, le 22 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 102 borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rempart et Ste-Anne, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds un pouce et désigné comme le lot B sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 4 aout 1893.

Les améliorations comprenant un cottage double étant sur la banquette, et une bâtisse à deux étages dans le fond contenant en tout six chambres de chaque côté, hangar, etc., et connus par les Nos municipaux 1016-18 rue Dumaine.

2. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No douze de l'ilet No 520, borné par l'avenue Tulane (autrefois Commune), les rues Palmyre, Galvez et Johnson, et mesurant, plus ou moins, vingt-six pieds et quatre lignes [26' 0" 4"] de face à la rue Palmyre sur cent deux pieds huit pouces et deux lignes [102' 8" 2"] de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en les archives de D. L. McCay, autrefois un notaire en cette ville, une copie duquel pris par C. A. Hedin, architecte, daté du 11 mars 1859 et est déposé parmi les registres de M. Gernon, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprenant une résidance double à deux étages contenant de chaque côté 8 chambres, hangar, etc. et est connue par les Nos municipaux 2116-20 rue Palmyre.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat en et pour l'année 1911, et pour tous certificats requis pour le passage de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

21 mai—21 28—juin 4 11 18 22

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Au dernier et au plus haut encherisseur.

Veuve Geo. W. Race et als. vs E. M. Johnson et als.

No 93,557—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 avril 1911 et signé le 20 avril 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 226, borné par les rues du Canal, Commune, Carondelet et Baronne mesurant 31 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face à la rue Canal sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes en profondeur, lesquels lots commencent 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes de l'encoignure des rues Canal et Carondelet, et formant la moitié exacte d'un lot désigné originalement par le No 39 sur un plan par J. Tanneuse, voyer, annexé à un acte de M. de Armas, ancien notaire, daté du 23 novembre 1809. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 806 et 810 rue du Canal. Une occasion exceptionnelle pour acquérir une des meilleures locations sur la rue du Canal et qui augmentera en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un ou à un et deux ans ou à un, deux et trois ans de crédit, divisée en parcelles égales en billets convenant les intérêts respectifs des co-propriétaires, lesdits billets devant porter 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement; lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices d'assurance au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et le loyer de la terre sur ladite propriété dû à la ville de la Nouvelle-Orléans, montant au capital de huit cent soixante-deux dollars cinquante cents ($862 50), portant 6 pour cent par an d'intérêt payable trimestriellement et de payer 10 pour cent sur accompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra recevoir les loyers qu'à partir de l'acte de vente

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 avril—22 23 30—mai 7 14 21 23

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth et al.

No 95,874—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

COTTAGE DESIRABLE.

MARDI, 6 JUIN 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'ilet No 653, borné par les rues Feliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dû s et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,

Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE HORTENSE HONORE.

Cottages Simples et Doubles Améliorés du Troisième District et Tombe dans le Cimetière St-Louis.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 25 MAI, A MIDI.

Vente par Willard & Eiseman, Mayer Eiseman, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, signé du 5 avril 1911 et d'un ordre supplémentaire signé du 10 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Hortense Honoré Cour Civile de District, No 88,402, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 mai à midi; la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Johnson, Frieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est à une distance de cent onze pieds deux pouces et sept lignes de la rue Marigny.

Les améliorations sur le ci-dessus comprenant le cottage simple No 2256 rue Johnson, contenant deux chambres et cuisine.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine (ou Frieur) et Marigny, désignés comme lots un et deux, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 6 janvier 1894, lequel dit lot No 1 commence à une distance de quatre vingt-douze pieds du coin des rues Johnson et Mandeville, et ledit lot No 2 commençant à une distance de cent quarante et un pieds, deux pouces (et sept lignes du coin des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny. Les dits lots de terre sont cotés et mesurent comme suit: lot No un mesure quarante-six pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds sur la ligne du côté le divisant du lot No 2, et une première profondeur de cent pieds du côté vers la rue Mandeville, de la retrétiçant, il mesure quatorze pieds, six pouces et sept lignes sur une ligne parallèle avec la rue Johnson, et une deuxième profondeur de soixante pieds à la ligne du fond, sur laquelle il mesure trente pieds, onze pouces et cinq lignes, et ledit lot No deux mesure trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations ci-dessus comprennent le cottage double 2258-60 rue Johnson et 2262 Johnson.

3. Une portion de terre, situés dans le faubourg Marigny, désigné par le No 261, de l'ilet No 28, ladite portion de terre mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues Bagatelle et Union sur soixante pieds de profondeur, borné sur la gauche par une portion du lot No 246 et sur la droite par la balance dudit lot No 261, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprenant le cottage simple No 1915 rue Urquhart, contenant deux chambres et cuisine.

4. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 500, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No 246 de l'ilet No 28, d'après un plan du faubourg Marigny dressé par Joseph L. Pilié, voyer, le 10 novembre 1809, lequel dit lot de terre mesurant, en mesure française, vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante pieds, borné sur un côté par les lots Nos 261, 262 et partie du lot 263, et sur l'autre côté par la balance du lot No 264, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, vo